

**AVIS PUBLIC  
REFINANCEMENT DE DIVERS RÈGLEMENTS**

Le terme de financement de certains règlements d'emprunt devient à échéance au mois de septembre 2025 et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines se doit de procéder à son refinancement. Toutefois, avant d'entreprendre les procédures qui s'imposent, la Municipalité désire offrir, aux propriétaires concernés, la possibilité de payer au comptant leur quote-part sur le solde non amorti.

En conséquence, toute personne intéressée à se prévaloir de cette opportunité, est priée de communiquer **au plus tard le 25 juillet 2025**, avec le Service des finances.

<b>RÈGLEMENT</b>	<b>RUE</b>	<b>NUMÉRO CIVIQUE</b>
# 824	Boisé Normand	De 13 à 19, 21 et 24
# 837	Clairière	De 455 à 479 et 502
# 973	Séraphin-Bouc	Tous sauf 257
	Montée Gagnon	6944 et 6974

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 26 juin 2025.

Sylvie Poitras, Trésorière